

# Avenant 2025 au mandat de prestations de la Fondation Equilibre et Nuithonie 2022 - 2024

conclu le 8 juin 2022 entre l'Association de communes pour la politique culturelle dans l'agglomération de Fribourg Coriolis Infrastructures, la Ville de Fribourg, la Commune de Villars-sur-Glâne et la Fondation Equilibre et Nuithonie,

ci-après désignées les parties.

Il est rappelé préliminairement que :

- les parties ont, le 8 juin 2022, renouvelé pour 3 ans, à savoir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2024, le mandat de prestations qui les lient et qui porte sur l'exploitation d'infrastructures culturelles dans l'agglomération de Fribourg, à savoir, un Centre des arts scéniques, Nuithonie, ainsi qu'une Salle de spectacles, Equilibre ;
- des réflexions sont en cours concernant le changement de Direction qui aura lieu en principe en 2026 et qu'il sera donc opportun de réfléchir à un nouveau mandat de prestations en fonction du poste de Direction ;

Les parties décident ce qui suit :

1. Le mandat de prestations conclu le 8 juin 2022 pour une période initiale de 3 ans, à savoir jusqu'au 31 décembre 2024, entre la Fondation Equilibre et Nuithonie, avec siège social à Villars-sur-Glâne, Coriolis Infrastructures, la Ville de Fribourg, la Commune de Villars-sur-Glâne, est prolongé d'une année, à savoir jusqu'au 31 décembre 2025.
2. Pour 2025, Coriolis Infrastructures verse à la Fondation, au titre de subvention à l'exploitation, la somme de Fr. 2'270'000.-, dont CHF 70'000.- au minimum sont affectés au renouvellement et à l'entretien du matériel d'exploitation.

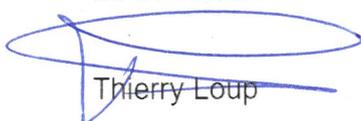
Cette subvention annuelle est payable aux échéances suivantes :  
Fr. 600'000.- le 20 janvier, Fr. 600'000.- le 20 avril, Fr. 600'000.- le 20 juillet et le solde au 20 octobre.

3. Les conditions de l'article 13 concernant l'utilisation des locaux du 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> étage d'Equilibre par le Service de la culture de la Ville de Fribourg sont supprimées.
4. Les autres conditions du mandat de prestations restent valables.

Fait à Fribourg, le 19 décembre 2024

Pour la Fondation Equilibre et Nuithonie

Le Directeur

  
Thierry Loup

Le Président

  
Philippe Gueux

Pour Coriolis Infrastructures

La Secrétaire



Christine Pittet

La Présidente



Lise-Marie Graden

Pour la Commune de Villars-sur-Glâne

Le Secrétaire



Emmanuel Roulin



Le Syndic



Bruno Marmier

Pour la Ville de Fribourg

Le Secrétaire



David Stulz



Le Syndic



Thierry Steiert

